

Reconduction des conventions entre le Centre de Gestion de Pyrénées-Orientales CDG66, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique FIPHFP et le CAP-EMPLOI

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 21 avril deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assisclle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 08 avril 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. NIFOSI Christian, M. REMEDI Bernard,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

Représentés ayant donné pouvoir

M. OLIVE Robert à M. Robert GARRABÉ

M. BILLES Jean-Paul à M. PORTEIX Yves

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

Conseil d'Administration du 21 avril 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L351-7 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu les projets de conventions annexés à la présente délibération,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que le CDG66 est engagé en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap et qu'à ce titre, il propose la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant à informer et accompagner les collectivités affiliées, afin de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;

Considérant qu'à ce titre, le CDG66 propose la mise en œuvre de différents axes stratégiques et partenariats, tels que précisés dans les projets de convention annexés à la présente délibération ;

Considérant que cette politique volontariste est susceptible de bénéficier d'une subvention du FIPHFP d'un montant de 140 325 euros, sous réserve de la conclusion d'une convention avec cet organisme.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Adopter** les projets de conventions avec le FIPHFP et CAP EMPLOI tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 :

- **Autoriser** le Président du Centre de Gestion à signer tous documents inhérents à la mise en œuvre des conventions mentionnées à l'article 1 et aux partenariats qui en découlent.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 21 avril 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRABE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et son caractère opposable
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.

Site internet = 23.04.26

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260421-DE-351-21042026-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

351_DE 21042026

P3/3